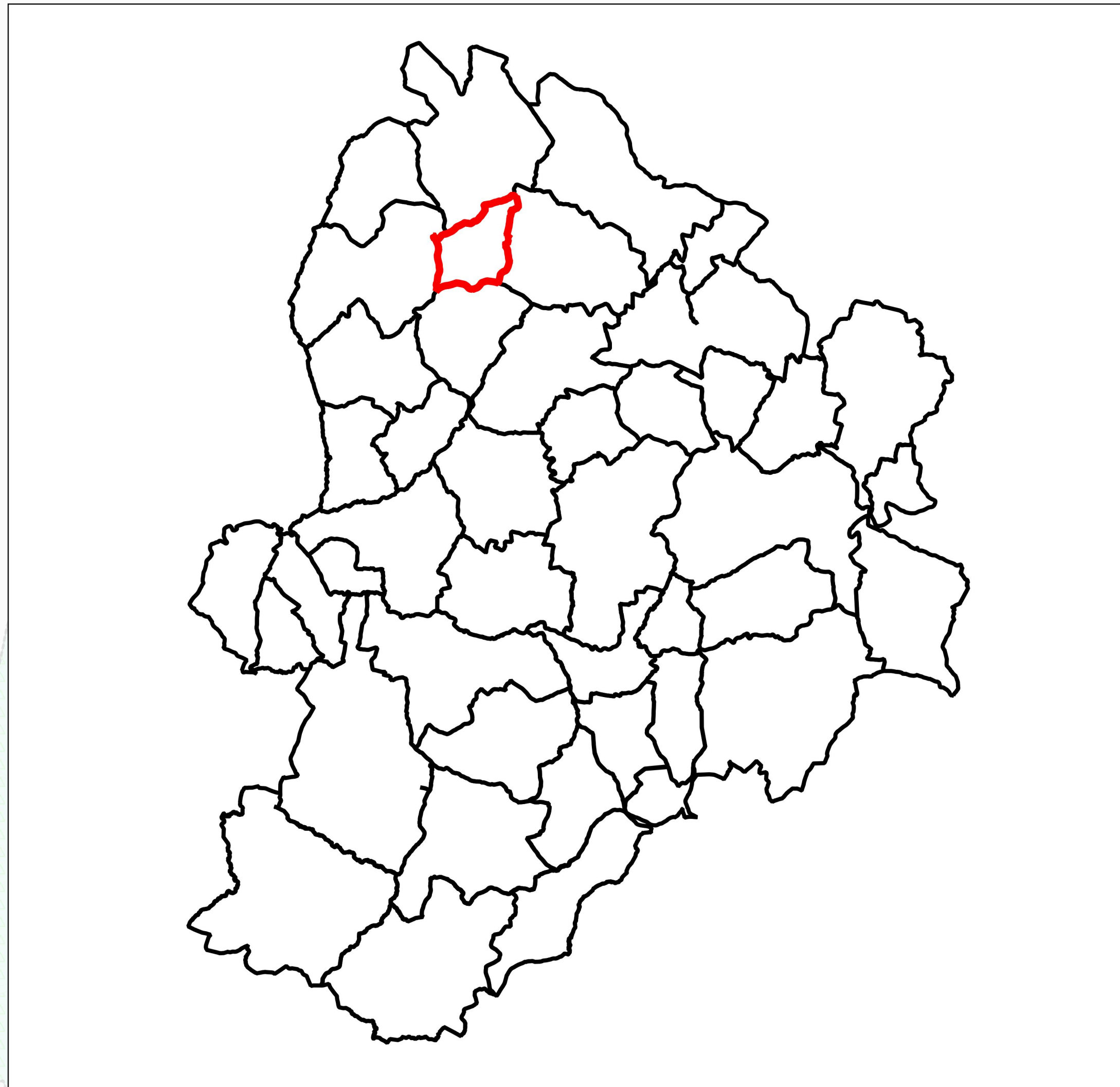


Pièce 4.B : Règlement graphique - La Chapelle-Grésignac

Échelle : 1 / 5 000

Octobre 2021
4 36 0727



Zones urbaines

- UA : Centre bourg ancien
- UAa : Centre bourg ancien en ass. autonome
- UA_m : Centre bourg ancien de Montargier
- UAp : Zone urbaine du centre bourg définie sur le périmètre ZP1 de l'AVAP
- UAp_r : Secteur de la zone urbaine qui en raison de sa configuration (situé sur un point haut, forte pente) nécessite une réglementation particulière sur les hauteurs de bâti
- UB : Zone urbaine d'extension récente
- UBa : Zone urbaine d'extension récente en ass. autonome
- UB_a : Secteur autorisant des hauteurs de bâti en lien avec l'existant, et correspondant au champ d'application de l'AVAP
- UB_m : Zone urbaine d'extension récente de Montargier
- UB_p : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP
- UC : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré
- UC_a : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré en ass. autonome
- UC_m : Zone urbaine mixte au tissu bâti aéré de Montargier
- UC_p : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP
- UC_{p_v} : Secteur correspondant au champ d'application de l'AVAP et pouvant contenir des vestiges archéologiques
- UE : Zone urbaine dédiée aux équipements d'intérêts coll. ou services publics
- UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
- UL_t : zone urbaine à vocation d'activités équestres et touristiques
- UY : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles
- UYa : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles en ass. autonome
- UY_p : Zone urbaine à vocation d'activités artisanales et commerciales ou industrielles

Zones à urbaniser

- AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation
 AUa : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation en ass. autonome
 AUm : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitation de Montagrièr
 AUy : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité
 AUyp : Zone à urbaniser à vocation principale d'activité

Zones naturelles

- N : Zone naturelle
- Nce : Zone naturelle de préservation des continuités écologiques
- Na : Zone dédiée aux activités économiques isolées
- Nae : Zone naturelle destinée aux activités de l'aérodrome Ribérac-Saint-Aulaye
- Nc : Zone de carrière
- Nc : Zone naturelle dédiée aux équipements d'intérêts collectifs et services publics
- Netj : Zone naturelle dédiée à l'activité de centre équestre
- Nh : Quartiers isolés
- Nl : Zone naturelle dédiée aux aménagements légers nécessaires à des activités de loisirs
- Npv : Zone naturelle dédiée à l'implantation de panneaux photovoltaïque
- Ntl : Zone naturelle destinée aux campings, hébergements touristiques, gîtes
- Nt2 : Zone naturelles destinées aux extensions de chambres d'hôtes et gîtes et leurs annexes
- Nz : Zone naturelle destinée à un parc zoologique sur la commune de La Tour Blanche-Cercles

Zones agricoles

- ☐ A : Zone agricole
☐ Ace : Zone agricole de préservation des continuités écologiques
☐ Ap : Zone agricole à enjeux paysagers

Prescriptions

-  Risque inondation (PPRI)
-  Risque inondation (AZI)
-  Emplacement réservé au titre de l'article L.151-41 du CU
-  Secteur soumis à OAP au titre de l'article L.151-6 et L.151-7 du CU
-  Réglement ou sont interdites les nouvelles constructions et installations liées à l'activité agricole
-  Éléments naturels identifiés au titre de l'article L.151-23 du CU
-  Linéaires boisés au titre de l'article L.151-23 du CU
-  Éléments de paysages bâti identifiés au titre de l'article L.151-19 du CU
-  Changement de destination au titre de l'article L.151-11 2° du CU

Informations

-  Sup 1 liée à la présence d'une canalisation de gaz
 Périmètre de protection de captage

